



Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi, deux octobre à vingt heures trente-deux minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-six septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Vœu de la majorité municipale - Attribution d'une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'attention de l'Organisation non gouvernementale Care pour venir en aide aux populations libanaises

Rapporteuse : Mme THIROUX

Direction : Direction générale adjointe

Service : Service des Assemblées et Affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, Maire.

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, M. CHATAUD, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, Mme CARPE, M. BASTIN, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. VIGUIE, M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

Mme DUVERGER, M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, Mme DEGAGER-PHALANCHERE, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, , Mme THEOPHILE, , Mme CAPORAL, M. SOLARO, , M. LURIER, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

Mme AMAR (donne procuration à Mme BENAHMED), M. LATRONCHE (donne procuration à M. BOULAY), Mme MUSSOTTE-GUEDJ (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme BERTRAND (donne procuration à M. SLIMOVICI), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme DE OLIVEIRA), Mme DONATIEN (donne procuration à M. BASTIN) , M. BARON (donne procuration à Mme THIROUX) Mme NGANDE (donne procuration à Mme THEOPHILE à partir de 22h50), M. FAUTRE, M. SUDRE, Mme ADOMO (donne procuration à M. SOLARO à partir de 23h24)

Secrétaire de séance : M. LHOSTE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 38

Nombre de procurations : 9

Nombre de votant(e)s : 47

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

HÔTEL DE VILLE - 14 RUE LOUIS TALAMONI - 94507 - CHAMPIGNY-SUR-MARNE - TÉL.: 01 45 16 40 00

La majorité municipale

Conseil municipal,

Considérant ce qui suit

Depuis plusieurs jours, des bombardements ont frappé le Liban, tuant des centaines de Libanais et blessant plusieurs milliers d'habitants.

Outre le nombre croissant de victimes civiles, des milliers de familles sont contraintes de fuir leurs habitations. Ce sont les civils qui paient le plus lourd tribut, et notamment les femmes et les enfants.

D'après la Banque mondiale, 44% de la population se trouvait déjà sous le seuil de pauvreté, beaucoup souffrant d'insécurité alimentaire. Les hôpitaux fonctionnaient déjà avec peu de produits avant même ces récents événements, et n'ont donc pas les ressources nécessaires pour faire face à cette crise.

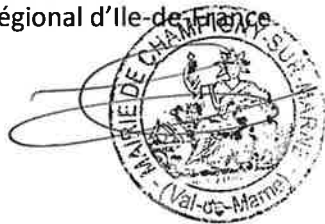
Depuis octobre 2023, l'organisation non gouvernementale CARE International au Liban distribue des paniers alimentaires et des repas prêts à consommer aux familles déplacées. CARE Liban va intensifier ses actions sur place pour poursuivre l'approvisionnement de nourriture et d'eau, ainsi que des produits non alimentaires (oreillers, matelas, couvertures) aux populations déplacées.

Pour venir en aide aux populations civiles libanaises, le Conseil municipal de Champigny-sur-Marne décide d'allouer une subvention exceptionnelle de 2000€ à l'attention de l'organisation non gouvernementale CARE International.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ADOpte le vœu de la majorité municipale ci-dessus présenté.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Monsieur Philippe LHOSTE
Conseiller municipal



Transmission en préfecture, le **06 NOV. 2024**

Publication, le **06 NOV. 2024**

Certifié exécutoire

Le Maire

